

Éditorial

Pour savoir ce qu'est le transfert, il faut savoir ce qui se passe dans l'analyse. Pour savoir ce qui se passe dans l'analyse, il faut savoir d'où vient la parole. Pour savoir ce qu'est la résistance, il faut savoir ce qui fait écran à l'avènement de la parole : et ce n'est pas telle disposition individuelle, mais une interposition imaginaire qui dépasse l'individualité du sujet, en ce qu'elle structure son individualisation spécifiée dans la relation duelle.[1]

La rédaction de l'*Hebdo-Blog* présente ses meilleurs vœux à ses lecteurs, aux membres de l'ECF, de l'ACF et des CPCT. Vigueur à vos travaux ! Contribuons à nourrir ce précieux désir d'École évoqué dans ses vœux par la présidente le 1^{er} janvier.

Voici déjà notre 14^e numéro. Avant de cliquer plus avant, sachez que nous vous transmettrons au plus vite les échos de l'événement de cette rentrée 2015 : le 24 janvier, c'est *Question d'École*. La Journée sera consacrée aux « Problèmes cruciaux du contrôle et de la passe ».

Nous serons d'emblée propulsés au cœur de ce qui scelle notre appartenance à l'ECF : seront en effet examinées le matin la façon dont se prennent les décisions dans le jury de la passe, la question du contrôle de l'expérience l'après-midi. Les deux organes de l'ECF qui ont en charge la formation de l'analyste, c'est-à-dire la Commission de la passe et la Commission de la garantie, animeront cette Journée.

Faisons savoir encore ce moment qui s'annonce passionnant, vous en avez déjà eu vent dans l'*HB*. Il s'agit de la 3^e Journée d'étude de l'Institut de l'Enfant-UPJL, le 21 mars prochain, sur le thème, délicat, crucial donc, et quotidien pour les psychanalystes qui reçoivent des enfants : « Interpréter l'enfant ». Pour ce quatrième volet du dossier, Bruno de

Halleux saisit la proposition de Jacques-Alain Miller dans son texte d'orientation vers la Journée en éclairant pour nous ce concept : « interpréter les parents ».

Vous trouverez aussi un nouveau texte autour de l'ouvrage collectif dirigé et introduit par Christiane Alberti : *ÊTRE MÈRE. Des femmes psychanalystes parlent de la maternité.* Dominique Laurent y lit l'époque et nous livre les conséquences de l'outil conceptuel de la pluralisation des Noms-du-Père.

L'action lacanienne se déploie de façon constante et, si de nombreux événements obéissent à une périodicité précise, cette action sait s'amplifier, s'aiguiser puis bondir : vous le découvrirez en lisant nos rubriques CPCT, Événements et ACF-Action. Nous avons cherché à donner voix à ce qui fut événement en décembre, à ce qui fit signe. La force d'attraction du séminaire « Études lacaniennes » d'Éric Laurent ne témoigne-t-elle pas de cette vitalité vivement orchestrée ?

L'orchestre de l'Opéra de Paris et la *clémence ... de Titus* ne sont pas en reste et l'*Hebdo-Blog* s'est attardé sur ce spectacle qui produisit sur le public des effets de discours et des effets de jouissance tels que cela peut ne pas laisser l'analyste coi.

Quoi ? Minute papillons !

Voici, elle est presque encore sur le feu, une courte note de lecture qui nous envoie vers un livre destiné à tous les réfractaires au divan ! Lisez ici l'hommage de Mathilde Braun à Valérie Blanco, hommage fait à la psychanalyse.

DERNIÈRE MINUTE :

Autisme : discret rappel à l'ordre de la HAS par le Conseil d'État

Au moment où nous bouclons ce numéro, Armelle Gaydon nous informe que le Conseil d'État a rendu sa décision au sujet de la très contestée Recommandation de la HAS de 2012 sur la prise en charge de l'autisme.

Première occasion de se réjouir : saisis par une association de psychanalystes, les sages invalident les recommandations de la HAS concernant les établissements et services médico-sociaux pour enfants et adolescents autistes (IME, SESSAD,...), pour défaut de saisine du *Conseil Scientifique de l'Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des Établissements et Services sociaux et Médico-sociaux* (ANESM) qui aurait dû être consulté. Ce manquement à la procédure invalide donc les recommandations concernant ces structures médico-sociales et seulement celles-là.

En revanche, le Conseil d'État précise que le reste de la procédure est valable, ce qui pourrait décevoir les défenseurs de la psychanalyse. Mais ceux-ci trouveront largement de quoi se consoler avec ces quelques mots glissés, dans leur grande sagesse, par les Conseillers d'État dans leur décision : « si elle [la recommandation de la HAS sur l'autisme] préconise les interventions précoces fondées sur une approche éducative, comportementale et développementale, elle ne valorise pas exclusivement ces méthodes mais cite notamment la psychothérapie parmi les interventions thérapeutiques à associer selon les besoins ».

En outre, le Conseil d'État considère que compte tenu du nombre de voix émises au sein du groupe de travail, « les

approches thérapeutiques faisant intervenir la psychanalyse et la psychothérapie institutionnelle dans le traitement de l'autisme [...] » ne pouvaient être ni recommandées, ni d'ailleurs « non recommandées » par la HAS.

Ces deux mentions de la décision du Conseil d'État permettront de rééquilibrer le débat. – **AG**

[\[1\]](#) Lacan J., « Subversion du sujet et dialectique du désir », *Écrits*, Points Seuil, p.12.